



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liaison Saone Rhin

Question écrite n° 45520

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de liaison navigable Saone Rhin. En effet, il semblerait que l'accord-cadre, intervenu entre le CNR et la SORELIF pour prendre en compte les préjudices subis par l'ensemble de l'activité agricole de la région de Franche-Comte, soit remis en question par le conseil d'administration de la SORELIF. Le refus de ratifier cet accord entraîne une vive réaction de la profession agricole qui envisage la suspension de toutes contributions aux travaux préparatoires en cours et à venir et le blocage du processus des acquisitions amiables. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de la liaison fluviale à grand gabarit Saone-Rhin avaient été suspendues dans l'attente des résultats de la consultation publique menée durant l'été 1996. Le rapport remis au terme de cette procédure montre que très peu d'incertitudes subsistent aujourd'hui sur le tracé de la liaison. En conséquence, plus rien ne s'oppose à ce que les indemnités des propriétaires et des exploitants agricoles soient entreprises sur une grande échelle, dans toute la mesure du possible par voie amiable. Aussi, lors des réunions des 14 novembre 1996 et 3 décembre 1996, les conseils d'administration de la Compagnie nationale du Rhône et de la SORELIF Saone-Rhin ont autorisé leurs présidents respectifs à signer, avec les organisations professionnelles agricoles de Franche-Comte, l'accord-cadre, objet des préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45520

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6093

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 402